

Province de Québec
M.R.C. de Témiscouata

DÉGELIS

GREFFE MUNICIPAL

369, avenue Principale
DÉGELIS (Québec)
Tél. : (418) 853-2332
Télec. : (418) 853-3464

RÈGLEMENT NUMÉRO 655

DÉCRÉTANT L'ADOPTION DU PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE DÉGELIS

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Témiscouata est entré en vigueur le 10 juin 2010 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1)*, la Ville de Dégelis peut procéder à la révision de son plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 3 juillet 2017 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QUE le président d'assemblée a mentionné l'objet du règlement et sa portée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Bard, conseiller, et résolu unanimement :

QUE la Ville de Dégelis adopte le règlement portant le numéro 655 concernant le plan d'urbanisme lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
170811-6942

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2 La Ville de Dégelis adopte le règlement portant le numéro 655 concernant le plan d'urbanisme, lequel est joint en annexe au présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.


Normand Morin, maire


Sébastien Bourgault, greffier

Avis de motion le 3 juillet 2017
Adoption le projet: 19 juin 2017 - 14 août 2017
Adoption par les personnes habiles à voter Ass. publique: 11 juillet 2017
Affichage le 20 juin 2017 - 23 août 2017
Publication le 21 juin 2017 - 23 août 2017
Promulgation MRC: 10 octobre 2017 - 14 mars 2018